Salle d'exposition et bureaux

Ch de Jette, 487-491 1090 Bruxelles Jette Tel: 02/426.66.18 Fax: 02/426.42.66

Email: info@onlywood.be

Mr Dessart rené-pierre

rue du palais 10

1000 jette

FACTURE N° 20102

Tel. CLIENT: T.V.A.: be-122.23.231 JETTE, LE 23/06/2011

Fax. CLIENT: GSM. CLIENT: **0484.154.235**

Suivant notre offre numéro : C1161P1ODP du 23/06/2011 Référence à rappeler lors de votre paiement :FS 20102DESS

Fourniture et pose de châssis en PVC blanc + doubles vitrages climaplus N gaz U 1.1.

Suivant notre offre: 1240.25€ T.V.A. comprise.

Votre acompte FS 20100DESS FS 20101DESS - 1234.2 € T.V.A. comprise.

Solde: 6.0499999999545 € T.V.A.

comprise.

Montant brut : 4.0 €
Taux de T.V.A. : 21% Montant T.V.A.: 0.84 €

Echéance : au grand comptant Montant à payer : 4.84€

Attestation en application de l'article 63¹¹ de l'AR/CIR 92 concernant les travaux exécutés visés à l'article 145/24 du code des impôts sur les revenus 1992.

Par la présente facture, attestation est donnée au maître de l'ouvrage que le coefficient K (ou U) global de la fenêtre (châssis + vitrages) calculé selon les formules simplifiées de la norme en vigueur (NBN B 62) est inférieur ou égal à 2,0 watt par mètre carré kelvin.

Tout retard de paiement ou de tout ou partie d'une facture entraîne de plein droit une majoration du montant de 20 % avec un minimum de 50 €, à titre de dommages et intérêts, en application des articles 1152 et 1229 du code civil. Les réclamations, pour être valables, doivent être faites par écrit dans les 8 jours.